



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 mai 2019

La BCE calcule un écart ponctuel entre l'€STR et l'Eonia

- Selon les calculs de la BCE, l'écart entre l'€STR et l'Eonia ressort à 0,085 % (8,5 points de base)
- Cet écart est déterminé à partir de la méthodologie recommandée par le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro
- L'IMME utilisera cet écart dans le cadre de la nouvelle méthodologie de calcul de l'Eonia à compter du 2 octobre 2019
- Le code ISIN attribué à l'€STR est le EU000A2X2A25 (FISN : ECB/EUR EURO SHORT-TERM RATE IR)

La Banque centrale européenne a calculé l'écart entre l'€STR et l'Eonia en appliquant la méthodologie recommandée par le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro et adoptée par l'institut du marché monétaire européen (IMME) pour le recalibrage de la méthodologie de calcul de l'Eonia à partir du 2 octobre 2019, et ce jusqu'à son abandon par l'IMME. Selon les calculs de la BCE, cet écart s'élève à 0,085 % (8,5 points de base) sur la base des données journalières de l'Eonia et du pré-€STR pour la période allant du 17 avril 2018 au 16 avril 2019. Le numéro international d'identification des titres attribué à l'€STR est le EU000A2X2A25. La dénomination abrégée d'instrument financier (*Financial Instrument Short Name*, FISN) est ECB/EUR EURO SHORT-TERM RATE IR.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),

au : +49 69 1344 7316

Notes

En dépit de la création de l'€STR, l'Eonia continuera d'exister dans le cadre d'une nouvelle méthodologie qui établit une référence directe à l'€STR, l'Eonia pouvant être utilisé dans les contrats existants pour une période limitée afin d'assurer une transition sans heurt de l'Eonia vers l'€STR. Dans ce contexte, le 14 mars 2019, le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque a [recommandé](#) que l'Eonia soit calculé en appliquant un écart fixe à l'€STR plutôt qu'en continuant

Banque centrale européenne Direction générale Communication

Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

de s'appuyer sur les contributions d'un panel de banques. Selon cette recommandation, l'Eonia, comme l'€STR, se rapportera aux transactions du jour ouvrable précédent. Aujourd'hui, l'administrateur de l'Eonia, l'[institut du marché monétaire européen](#), a adopté la nouvelle méthodologie de l'Eonia, qui prendra effet le 2 octobre 2019 et sera appliquée jusqu'à son abandon par l'IMME.

L'écart entre l'Eonia et l'€STR s'obtient en :

1. calculant l'écart journalier entre l'Eonia et le pré-€STR pour l'année la plus récente sur laquelle les données pré-€STR sont rendues publiques (du 17 avril 2018 au 16 avril 2019) ;
2. réordonnant la série des écarts de l'observation la moins élevée à la plus élevée ;
3. retranchant exactement 15 % des observations du haut et du bas de la série réordonnée (avec inclusion partiellement pondérée des observations situées à ses extrémités, le cas échéant) ;
4. calculant la moyenne arithmétique des 70 % d'observations restantes.